

## Journée régionale du « Groupe Mas-Fam »

**Vendredi 8 Novembre 2019**

### Organisation de la journée

↳ **Lieu : Auditorium du Musée des Beaux-Arts : 1 rue Fernand Rabier – 45000 ORLEANS. (Possibilité de se garer au parking « cathédrale »)**

↳ **Horaires :** 9h00 / 16h30

↳ **Déjeuner :** déjeuner libre

#### ↳ Conditions financières de participation

|   |   |
|---|---|
| <b>Tarif général</b>                                    | 110 € / personne  |
| <b>Tarif spécifique pour les contributeurs au CREAI</b> |   |
| - pour les 2 premiers inscrits                          | 50 € / personne   |
| - pour les 3èmes et suivants                            | 30 € / personne   |
| <b>APRES MIDI UNIQUEMENT*</b>                           | <b>Tarif spécifique pour les résidents et leurs accompagnants</b> |
| <b>Résident</b>   | <b>5€ l'après midi</b>  |
| <b>Accompagnant</b>                                     | <b>Gratuit</b>  |

*\*Au regard du thème, le groupe régional MAS FAM du Creai propose que les résidents accompagnés par un professionnel puisse participer l'après-midi uniquement. C'est pourquoi le Creai propose une organisation spécifique y compris concernant les tarifs (**un résident pour un seul accompagnant**). La salle est par ailleurs accessible aux personnes en situation en handicap.*

#### ↳ Conditions d'annulation :

Seule une annulation signifiée au CREAI Centre – Val de Loire par écrit avant 5 jours avant la journée entraînera le remboursement des sommes versées, déduction faite de 20 € par participant (frais administratifs et de dossier). Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû. Les demandes de remplacement de participants formulées par écrit seront possibles à tout moment.

#### ↳ Facturation / Attestation :

Une facture valant convention simplifiée de formation sera adressée après la journée. Chaque participant recevra une attestation de présence.

#### ■ Dossier suivi par Blandine GAILLARD :

##### Renseignements et inscriptions

CREAI Centre – Val de Loire –

35 avenue de Paris - 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 74 56 00 / [b.gaillard@creai-centre.asso.fr](mailto:b.gaillard@creai-centre.asso.fr)

Numéro FPC : 2445 000 745

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Journée régionale du vendredi 8 Novembre 2019

A retourner au CREAI Centre– Val de Loire – B. GAILLARD au plus tard le **5 novembre 2019** (merci de respecter la date limite d'inscription pour des questions d'organisation)

Organisme gestionnaire : .....

Structure : .....

Adresse complète : .....

.....

Tél- : .....

E-mail : .....

|   | NOM | PRENOM | FONCTION DU PROFESSIONNEL OU RESIDENT | MONTANT INSCRIPTION |
|---|-----|--------|---------------------------------------|---------------------|
| 1 |     |        |                                       |                     |
| 2 |     |        |                                       |                     |
| 3 |     |        |                                       |                     |
| 4 |     |        |                                       |                     |
| 5 |     |        |                                       |                     |
| 6 |     |        |                                       |                     |
| 7 |     |        |                                       |                     |

• **MODE DE REGLEMENT :** ATTENTION ! NE SERONT TRAITEES QUE LES INSCRIPTIONS ACCOMPAGNEES DU REGLEMENT OU DE L'AVIS D'ENGAGEMENT ADMINISTRATIF

PAR CHEQUE JOINT A L'ORDRE DU CREAI CENTRE – VAL DE LOIRE

PAR VIREMENT (Préciser l'objet) (Compte Crédit Coopératif : FR76 4255 9000 2541 0200 3273 977)

A RECEPTION D'UNE FACTURE

• **DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 5 NOVEMBRE 2019**

Seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif seront traitées.

• **ANNULATION :** Seule une annulation signifiée au CREAI Centre par écrit 15 jours avant la date de la journée de formation entraînera le remboursement des sommes versées, déduction faite de 20 € par participant (frais administratifs et de dossier). Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû. Les demandes de remplacement de participants formulées par écrit seront possibles à tout moment.

• **FACTURATION / ATTESTATION :** Une facture valant convention simplifiée de formation sera adressée après la journée, accompagnée des attestations de présence.

# PLAN D'ACCES

1, Rue Fernand Rabier Orléans 45000

